



# **PLATE FORME 3D FOVEA**

## **REGLEMENT D'UTILISATION**

Version : 2

Date : 28/03/2012

# Règlement d'utilisation

## 2. DEFINITION DES UTILISATEURS

### Article 1.1 Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions d'utilisation de la plate-forme 3D Fovea . Il s'applique à l'ensemble des espaces et équipements mis à disposition quelque soit la configuration choisie.

Les utilisateurs devront avoir pris connaissance du présent règlement avant toute mise à disposition effective et s'être engagés à en respecter les clauses.

### Article 1.2 Types d'utilisation

Les équipements de la plate forme 3D Fovea sont mis à disposition des membres fondateurs du GIS3DFovea, des membres associés du GIS 3D Fovea, et des partenaires temporaires extérieur au GIS 3DFovea, selon les différentes configurations (ex. type de projet), horaires et dates possibles.

L'équipe responsable de la plate-forme 3D Fovea s'engage à délivrer en bon état d'usage et de fonctionnement les éléments d'équipement matériel et mobilier demandés par les intéressés.

La plate-forme 3D Fovea qui met à disposition ses espaces d'expérimentation avec les moyens techniques associés, offre aussi la possibilité de la mise à disposition d'un personnel compétent techniquement selon les configurations demandées.

### Article 1.3 Qualité du demandeur

Dans le tableau tarifaire, sont distinguées deux catégories de demandeurs :

La première catégorie :

- . Les usagers membres du GIS 3D Fovea : cette catégorie se compose de deux sous-catégories :
  - les membres fondateurs
  - les membres associés

La deuxième catégorie :

- . Les usagers extérieurs : soit toutes les personnes et partenaires temporaires, c'est-à-dire les entités non visées par la première catégorie : telles que les entreprises, les associations

## 2. PROCEDURE DE RESERVATION

### Article 2.1 Réservation

La gestion des réservations est confiée à l'équipe responsable de la plate-forme 3D Fovea. Toutes les demandes de réservation devront être obligatoirement introduites auprès du responsable de la plate-forme 3D Fovea, par une demande écrite (courrier ou email), à l'attention du responsable de la plate-forme 3D Fovea, en y précisant la qualité du demandeur, l'objet de la mise à disposition de la plate-forme (ex. nom et type de projet), la date et les horaires souhaités, la durée d'utilisation des équipements, et le nom du responsable de l'utilisateur (lié au demandeur)

Après examen de la faisabilité du projet, la mise à disposition des équipements pourrait être refusée selon le degré de technicité exigé. Une confirmation de la demande par écrit, sera adressée au demandeur.

Les demandeurs peuvent convenir d'un rendez-vous avec le responsable de la plate-forme 3D Fovea pour prendre connaissance des lieux, des équipements mis à disposition et des consignes de sécurité à respecter.

La réservation est définitivement enregistrée, lors de la réception :

- du présent Règlement d'Utilisation signé par le demandeur (2 exemplaires).
- du versement de l'acompte correspondant à 50 % du montant total TTC de la prestation, par chèque libellé à l'ordre de Agent comptable de l'institut Telecom.
- du justificatif de siège social pour les entreprises extérieures ou partenaire temporaire au GIS 3D Fovea.
- de l'attestation d'assurance.

## **2. 2 Résiliation**

En cas d'annulation de la réservation, la plate-forme 3D Fovea s'engage à rembourser les sommes versées au demandeur avant la date d'utilisation des équipements.

Si l'annulation se produit avant la date d'utilisation, l'acompte perçu sera remboursé au demandeur.

L'annulation d'une réservation sera validée par le responsable de la plate-forme 3D Fovea après réception du courrier ou email daté et signé envoyé par le demandeur.

## **3. TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENTS**

### **Article 3.1 Tarification**

Les tarifs appliqués sont déterminés en fonction des configurations de salles d'expérimentations, des équipements demandés, d'un personnel technique d'accompagnement, des horaires et du nombre de jours.

Les Tarifs appliqués sont indiqués hors taxes (HT) et seront majorés des taxes applicables au jour de la facturation.

### **Article 3.2 Etablissement de la facture définitive**

La facture définitive sera établie par Télécom Bretagne, Service Finances sur la base du bon de commande adressé au préalable par le demandeur à l'équipe responsable de la plate-forme 3D Fovea. Le bon de commande doit préciser l'adresse de facturation si elle est différente de l'émetteur.

### **Article 3.3 Acompte et Paiement du solde**

Un acompte à hauteur de 50% du montant total de la mise à disposition du matériel sera réclamé comme garantie de réservation, en même temps que le formulaire de réservation signé.

Le paiement du solde doit s'effectuer par chèque libellé à l'ordre Agent comptable de l'Institut Télécom dans un délai maximum d'une semaine, avant la date de mise à disposition du matériel .

### **Article 3.4 Intégrité des biens matériels et assurance**

Le demandeur se doit de préserver l'intégrité des biens matériels mis à disposition par la plate-forme 3D Fovea. C'est pourquoi il s'engage à prendre une assurance pour tout dégât ou vol du matériel mis à sa disposition par la plate-forme 3D Fovea

En cas de dégradation constatée, les réparations seront à la charge de l'utilisateur. L'utilisateur s'acquittera des frais de remise en état des matériels.

Une fiche d'état des lieux du matériel sera constituée et signé par l'utilisateur avant toute utilisation du matériel mis à sa disposition par la plate-forme 3D Fovea (cf . fiche de vérification du matériel entrée/sortie; conservée au bureau du responsable de la plate-forme 3D Fovea)

### **Article 3.5 Heures supplémentaires**

Toute heure dépassant les horaires fixés lors de la convention entre les parties, sera facturée comme une heure supplémentaire.

### **Article 3.6 Révision tarifaire**

Les nouveaux tarifs sont révisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

## **4. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

### **4.1 Assurances, Interdictions**

#### **A/ Assurances**

Le demandeur est tenu de fournir une attestation d'assurance couvrant le risque de responsabilité civile. Il est tenu responsable de l'ensemble des dégradations des biens matériels constatés par l'équipe responsable de la plate-forme 3D Fovea lors de l'état des lieux de sortie, à la remise du matériel et des équipements utilisés.

La plate-forme 3D Fovea décline toute responsabilité en cas de vol d'objets déposés par l'équipe utilisatrice et des participants dans l'ensemble du bâtiment.

Le demandeur demeure seul et unique responsable de la sécurité des personnes et des biens qu'il encadre et dont il a la charge.

#### **B/ Interdictions de Fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment hébergeant la plate-forme 3D Fovea, conformément à l'application du décret du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'interdiction de fumer dans les lieux publics couverts et fermés.

### **4.2. Sécurité**

#### **A/ Consignes de sécurité**

Le demandeur s'engage à respecter les réglementations en vigueur en matière de sécurité, à savoir :

- les réglementations de sécurité propre aux entités et bâtiments rattachés à Télécom Bretagne
- la « sécurité incendie »
- le règlement intérieur de Télécom Bretagne

Le non-respect flagrant des réglementations par l'utilisateur entraînera l'arrêt immédiat de la mise à disposition de la plate-forme. Sa seule responsabilité sera engagée.

#### **B/ Présence du personnel**

- Accueil

La plate-forme 3D Fovea sera ouverte par le personnel habilité, présent sur les lieux.

L'ouverture et la fermeture des bâtiments et des salles, en journée comme en soirée, seront effectuées par le personnel habilité.

#### **C/ Circulations, Parking**

Il est impératif de maintenir en permanence l'accès libre aux sorties de secours, aux escaliers et aux circulations.

Un parking comprenant une vingtaine de places aux abords immédiats de la plate-forme 3D Fovea pourra être utilisé par le demandeur.

Les règles énoncées ci-dessus indiquent les principales mesures à prendre pour la sécurité, mais ne sont en aucun cas exhaustives.

#### **Article 4.3 Horaires**

Les espaces de la plate-forme 3D Fovea sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 jusqu'à 18h00.

Il revient à l'utilisateur de respecter les horaires fixés dans la convention, afin d'éviter tous débordements pouvant nuire à l'organisation générale de la plate-forme 3D Fovea et de son personnel rattaché.

#### **Article 4.4 Equipements (espaces, matériels techniques, mobiliers...)**

En plus de la mise à disposition des espaces d'expérimentation (ex. salle de test d'orthoptie, plateau de captation) le tarif de la mise à disposition du matériel comprend l'équipement technique, ainsi que, sur demande au préalable, un personnel technique compétent et spécialisé dans le maniement des instruments techniques de la plate-forme.

L'utilisation de tout appareil technique, et de tout autre élément extérieur à la plate-forme 3D Fovea doit être étudiée préalablement avec l'équipe responsable de la plate-forme 3D Fovea pour approbation.

### **5. ETAT DES LIEUX ET RESTITUTIONS DES LOCAUX**

#### **Article 5.1 Etat des lieux**

Un état des lieux sera effectué par la personne habilitée présente sur les lieux de la plate-forme 3D Fovea, en présence de l'utilisateur, au moment de la mise à disposition des locaux, du mobilier, du matériel technique et au moment de leur restitution. Une fiche de vérification du matériel entrée/sortie sera signée à cet effet par l'utilisateur et sera conservée au bureau du responsable de la plate-forme 3D Fovea.

En cas de dégradation constatée, les réparations seront à la charge de l'utilisateur. L'utilisateur s'acquittera des frais de remise en état du matériel.

#### **Article 5.2 Propreté des lieux**

Les utilisateurs sont tenus de rendre les lieux dans un état de propreté convenable.

---

Le Demandeur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il s'engage à le respecter sans la moindre restriction. Toute situation non prévue au présent règlement sera examinée par le service compétent qui décidera de la solution à apporter.

Fait à Brest, le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Demandeur

Le responsable de la plate-forme 3D Fovea